

LA PRÉSIDENTE

Agen, le **07 JUIN 2019**

Madame Elisabeth BORNE
Ministre chargée des Transports
Ministère des Transports
40, rue du Bac
75700 PARIS

Madame la Ministre,

Par courrier collectif en date du 5 décembre 2018, les élus et les représentants des chambres consulaires de Lot-et-Garonne vous ont solennellement demandé d'accélérer la mise en œuvre des engagements pris par l'Etat sur l'axe routier reliant Villeneuve-sur-Lot à Agen et à l'autoroute A62.

Certaines composantes de ce projet ont connu, depuis ce courrier, des avancées significatives. Ainsi, la convention de financement des travaux sur la RN21 prévus au CPER 2015-2020 (section Monbalen – La Croix-Blanche) a été conclue entre l'Etat, le Département, l'Agglomération d'Agen et la Communauté d'agglomération du Grand Villennois le 18 mars 2019. Une seconde convention, relative au financement de l'échangeur d'Agen ouest, sera également signée le 27 juin 2019 entre ASF, le Département et l'Agglomération d'Agen.

Sur ces deux projets relevant de la compétence de l'Etat, l'effort des collectivités est exceptionnel puisqu'il atteint :

- 16 M€ (dont 10,4 M€ du Département) sur un coût total de 40 M€ pour la RN21 ;
- 12,3 M€ (dont 6,15 M€ du Département) sur un coût total de 17,4 M€ pour l'échangeur d'Agen ouest.

Malgré cet engagement très fort des collectivités, ces projets tardent à se concrétiser.

En particulier, aucun des travaux n'a commencé sur la RN21 entre Monbalen et la Croix-Blanche depuis signature du CPER en 2015. Chaque année depuis 2017, le préfet de région demande 2,7 M€ de crédits pour les acquisitions foncières et les travaux préalables de déviation de réseau. Cette année encore, ces crédits ne lui ont pas été accordés en première notification. En quatre ans, pas un euro n'a été dépensé pour cet unique projet lot-et-garonnais inscrit au CPER 2015-2020. Nous ne pouvons pas accepter un « CPER blanc » pour notre territoire !

Par ailleurs, nous avons appris, lors d'une réunion tenue à l'Assemblée des Départements de France (ADF) le 29 mai 2019, que l'Etat envisageait un nouveau transfert de 4000 km de routes nationales vers les départements. La RN21 serait concernée.

Ce projet d'ordre réglementaire ne doit en aucun cas retarder davantage l'aménagement de la RN21, que les Lot-et-Garonnais attendent depuis plus de 30 ans. Il doit être transparent pour nos concitoyens qui n'attendent que deux choses en la matière : des routes bien entretenues et des projets qui avancent concrètement.

Nous soulignons d'ores et déjà que le Département n'accepterait un tel transfert qu'à la condition d'une compensation par l'Etat, intégrale et durable dans le temps, de toutes les charges qui en découlent :

- charges d'exploitation et d'entretien ou courant ;
- charges de remise en état de la chaussée existante ;
- moyens de l'Etat inscrits au CPER 2015-2020 pour les projets d'aménagement.

Cela signifie notamment que les 24 M€ (60% de 40 M€) inscrits par l'Etat au CPER 2015-2020 pour la RN21 devraient revenir au Département. Il s'agirait là de la simple application du dispositif prévu à l'article 24 de la loi 2004-809 lors de la précédente vague de transferts de routes nationales.

Madame la Ministre, nous comptons sur votre engagement pour que cet axe Agen – Villeneuve-sur-Lot bénéficie enfin des investissements qui ont été contractualisés en 2015.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations très respectueuses.

La présidente du Conseil départemental



Sophie BORDERIE

Le Premier Vice-Président du Conseil départemental, en charge des infrastructures
Président de la Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois



Patrick CASSANY